

Séance du 17 juillet 2025

Le Conseil Municipal de Lans s'est réuni le jeudi 17 juillet 2025 à 20h00 sous la présidence du Maire, M. Gilles Desbois.

Présents : M Desbois Gilles, M Brun Stéphane, Mme Lory Lydie, Mme Marchand Annie, Mme Pinna Cinthia, M Barraut Frédéric, M Jouveanceaux Jacky, M Laurenceau Pascal, M Mérite Christian, Mme Turlot Pauline, Mme Guillemenet Sabrina.

Excusés : M. Kielpinski Corentin qui a donné pouvoir à M Brun Stéphane, Mme Plouvier Lysiane qui a donné pouvoir à Mme Guillemenet Sabrina, Mme Donguy Anne Laure qui a donné pouvoir à M Jouveanceaux Jacky, M. Racouchot Emmanuel qui a donné pouvoir à M Barraut Frédéric

Secrétaire de séance : Mme Marchand Annie

1 - APPROBATION PROCES VERBAL REUNION PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du 05-06-2025 est adopté à l'unanimité des présents (11) et pouvoirs (4).

2 - DÉLIBÉRATIONS

2.1 Ressources humaines : Assistante administrative création de poste catégorie B

Un recrutement est en cours, la personne pressentie est titulaire de son poste actuel dans une autre commune comme secrétaire de mairie en catégorie B avec le grade de rédacteur II est donc nécessaire de créer un poste catégorie B au tableau des effectifs.

Dans le cadre de cette mutation un délai de 3 mois maxi est à prévoir pour que cet agent puisse intégrer son poste à Lans.

La rémunération sera établie en fonction de son échelon actuel.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.2 Participation aux frais de fonctionnement de scolarité (extérieurs et enfants de Lans)

Il existe historiquement une entente avec les communes de la région chalonaise concernant la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques élémentaires ou maternelles accueillant des enfants d'autres communes (dérogations scolaires).

Suivant les accords de cette entente il y a lieu chaque année de délibérer sur le montant par enfant qui est actuellement de 156 € et qui sera actualisé en fonction des décisions de la commune de Chalon.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

2.3 Location salle polyvalente -Tarif gaz

Suite à la signature du nouveau contrat avec le prestataire Gaz de Bordeaux le prix de la fourniture a diminué.

M Desbois propose donc de diminuer le montant actuel facturé 1,90 € le m³ aux locataires de la salle polyvalente et de le fixer à 1,70 € le m³ à compter du 01/09/2025.

Les tarifs de toutes les charges seront revus en fin d'année 2025 pour être effectifs au 01/01/2026.

La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

3 - COMPTES-RENDUS DE REUNIONS DIVERSES

3.1 Conseil communautaire du 16 juin 2025

Gilles Desbois rend compte de cette réunion qui s'est déroulée au Colisée avec l'examen de 50 rapports à l'ordre du jour dont 18 avec présentation et concernaient notamment la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité numéro 1 du PLUi sans réalisation d'une évaluation environnementale ainsi que la définition de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée numéro 2 à venir du PLUi.

Le rapport 16 adopté à l'unanimité moins une voix concernait les attributions de compensation (AC) négatives ou positives pour l'année 2025 (la commune devra délibérer en septembre).

Des abstentions ont été relevées sur le rapport 14 qui abordait la création d'une autorisation d'engagement pour la conversion du dépôt d'autobus au tout électrique.

Il en est de même pour les rapports 17 et 18 traitants de décisions modificatives du budget principal et des budgets annexes ainsi que pour ce qui concerne le rapport 26 relatif à la démarche d'exemption d'une commune soumise aux obligations SRU pour une période triennale 2026-2028 (obligation pour les 5 communes du Grand Chalon de plus de 3500 habitants d'avoir un minimum de 20% de logements sociaux sur leur territoire).

Le président informe le conseil communautaire que suite à un recours d'un candidat aux élections législatives partielles l'installation du nouvel exécutif n'est plus d'actualité. Préalablement Il y a lieu de connaître la décision du Conseil Constitutionnel.

3.2 Conseil d'école du 16 juin 2025

Annie Marchand rend compte de cette réunion qui s'est tenue au groupe scolaire dont l'ordre du jour était constitué des sujets suivants :

Récapitulatif des actions menées en période 4 et 5.

Révision du règlement intérieur (charte numérique à signer par adultes intervenant dans l'école.

Interdiction d'utiliser tout appareil mobile (tél, montre, etc...).

Rentrée scolaire 2025/2026 : effectifs et répartitions.

Validation liste des fournitures.

Demande de travaux à la mairie.

Remerciements à municipalité, CCAS et Amicale Terence Ridout.

Récapitulatif des questions diverses posées en cours d'année.

3.3 Bilan fête du 12 juin 2025

Lydie Lory rend compte de cette réunion qui a été suivie d'un pot de remerciements aux bénévoles offert par la commune.

Le bénéfice total est de 2 269,44 € soit 378,24 € par association. Certaines associations ont souhaité reverser leur bénéfice à l'association « Les P'tiots Lanniaux »

Le bilan de cette année est globalement positif en ce qui concerne l'organisation, le changement de date et la météo. En 2026, les dates retenues sont le 24 mai pour la brocante et le 30 mai pour jeux et repas. Première réunion le 9 octobre 2025 à 20h.

3.4 Rencontre Maires/Procureur de la République du périmètre du tribunal de Chalon sur Saône

Gilles Desbois rend compte de cette réunion du 2 juillet à Champforgeuil.

Le procureur et ses collaborateurs ont fait un état de l'activité et de l'engagement du tribunal Il est à constater la lourdeur des procédures qui entraîne une activité soutenue.

Un protocole relatif au partenariat entre le parquet de Chalon sur Saône et les communes a été présenté. Ce protocole de rappel à l'ordre peut être signé entre la commune et le procureur de la république dans le cadre de la justice de proximité afin d'apporter une réponse pénale plus adaptée à la réalité des territoires et mieux connue de tous. Cela peut permettre de désengorger les tribunaux.

4- QUESTIONS DIVERSES

Vente d'un lot de peupliers situé à la Jonchère qui a été adjugé à 32500 € alors que le prix de retrait était fixé à 18 500 €. Voir avec M Pontet pour broyage prévu sur certaines parcelles.

Borne de recharge IRVE (véhicules électriques) Il s'avère nécessaire de changer l'emplacement qui avait été retenu car pas d'entente possible concernant la prise en charge du revêtement de celui-ci par l'entreprise Eazy Charge.

Octobre rose : une marche sera organisée entre les communes de Châtenoy en Bresse, Lans et Oslon le dimanche 5 octobre 2025. Une réunion de préparation a eu lieu le 24 juin à Oslon.

Semaine d'information sur la santé mentale : un spectacle aura lieu à Oslon le 15 octobre 2025 organisé conjointement avec Châtenoy en Bresse et Lans. Une participation financière de 150€ sera demandée à chaque commune et une aide pour un moment de convivialité est attribuée par le service santé et handicap du Grand Chalon.

Oncosup : cette association organise un spectacle théâtre à la salle polyvalente de Lans le 7 février 2026. Mise à disposition gratuite des lieux.

La passerelle centre bourg est terminée. Merci et Bravo aux bénévoles avant et pendant la journée citoyenne.

Réseaux eau potable et assainissement : la réfection complète Rue du Bourg sera faite rapidement.

Notre secteur est en alerte renforcée au niveau de l'usage de l'eau ; Ne pas arroser entre 11h et 18h ; mise à niveau piscine autorisée et lavage voiture en station seulement.

L'inauguration de la fresque du local associatif avec l'association Patrimoine et mémoires de Lans aura lieu le 18 octobre 2025.

Arrêt de bus Rue de la Mare : il manque 1 paroi. On recontacte le Grand Chalon.

Le spectacle des contes givrés aura lieu le 16 octobre.

Fossé en limite du Grand pré : problème d'eau en cas de fortes pluies, c'est aux riverains d'assurer l'entretien du fossé.

L'Université d'été du Grand Chalon aura lieu le 28 août à partir de 17h30.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au jeudi 4 septembre 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.